

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 27 mai 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 27 mai 2019, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général
Laurie Mimeault, assistante-greffière
Éric Robitaille, inspecteur en bâtiment

176-05-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30 ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

177-05-2019

**AJOUT SIGNALISATION PIÉTON INTERSECTION BOULEVARD DU
CENTENAIRE ET SAINTE-ANGÉLIQUE (N/D : 403-111)**

Considérant la problématique de sécurité au niveau des déplacements de la clientèle piétonne et plus particulièrement, les écoliers ;

Considérant que la rue Sainte-Angélique et le boulevard du Centenaire sont identifiés comme des corridors routiers problématiques ayant des volumes de circulation élevés, de circulation de véhicules lourds comme route de transit, de lien inter municipal et de desserte, dans le schéma d'aménagement ainsi que dans le plan d'urbanisme local ;

Considérant que la Ville de Saint-Basile en collaboration avec l'école primaire des Trois-Sources a réalisé un plan de déplacements dans le cadre du programme à pied, à vélo, ville active ;

Considérant que ce plan de déplacement identifie certains obstacles pour des déplacements sécuritaires sur le réseau routier (marquage au sol, zone de traversée, ajout de signalisation etc.) ;

Considérant que le corridor scolaire traverse le boulevard du Centenaire à l'intersection de la rue Sainte-Angélique ;

Considérant qu'un bon nombre de piétons empruntent le boulevard du Centenaire pour se diriger à tous les services municipaux et à l'école primaire ;

Considérant que la Ville désire ajouter deux (2) panneaux d'arrêt lumineux, à l'intersection rue Sainte-Angélique, rue Saint-Georges et boulevard du Centenaire, afin de créer une intersection protégée avec une sécurité accrue pour les piétons ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal avise le Ministère des Transports du Québec que la Ville procédera à l'installation de deux (2) panneaux d'arrêt lumineux à l'intersection rue Sainte-Angélique, rue Saint-Georges et boulevard du Centenaire afin d'augmenter de façon significative la sécurité des piétons à cette intersection.

Adopté.

178-05-2019

**DEMANDE CPTAQ # 02-2019 - LOTS 4 896 581, 5 386 964,
(N/D : 55-154)**

Attendu que le demandeur, s'adresse à la Commission afin d'être autorisé à utiliser à une autre fin que l'agriculture les lots 4 896 581, 5 386 964 pour offrir des services de zoothérapie avec chevaux et petits animaux ;

Attendu que cette demande est accessoire à l'usage de l'écurie existante ;

Attendu qu'il n'y a aucun aménagement à ajouter pour exercer l'usage accessoire de zoothérapie ;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

179-05-2019

**DEMANDE DE PRIX DP-2019-05 POUR ACQUISITION ÉQUIPEMENTS
POUR TRAITEMENT DES EAUX USÉES (N/D: 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à la demande de prix DP-2019-05, en date du 6 mai 2019, pour l'acquisition d'équipements pour le traitement des eaux usées ;

Attendu qu'en date du 23 mai 2019, le conseil a reçu les prix suivants :

	PRIX
Kaeser Compressors Canada Inc.	68 100,08 \$
Atlas Copco Compresseurs Canada	31 195,00 \$
Les Compresseurs et Surpresseurs Aerzen du Canada	29 240,00 \$

Attendu que la proposition de prix reçue de Les Compresseurs et Surpresseurs Aerzen du Canada n'inclue pas les frais de mise en route tel que demandé dans la demande de prix DP-2019-05 comparativement aux deux (2) autres propositions reçues ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix pour l'acquisition d'équipements pour le traitement des eaux usées, auprès de Atlas Copco Compresseurs Canada, pour le prix de 31 195,00 \$, taxes en sus.

Que le coût d'acquisition sera payé à même le règlement d'emprunt 07-2019 approuvé le 9 mai 2019 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adopté.

180-05-2019

**APPEL D'OFFRE AP-2019-03 – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET
ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE
DE SAINT-BASILE (N/D : 602-150 /401-111 / 401-112)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'appel d'offres publiques, en date du 19 avril 2019, pour accorder un contrat de déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité, suivant deux (2) options : soit trois (3) années ou cinq (5) ans ;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 6 mai 2019, à savoir :

	<u>OPTION 1</u>	<u>OPTION 2</u>
Les Entreprises André Leclerc Inc.	1 406 667,63 \$	2 400 569,00 \$

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour le déneigement et l'entretien d'hiver, du soumissionnaire Les Entreprises André Leclerc Inc., pour le prix de 2 400 569 \$ taxes en sus, correspondant à l'option 2 pour une période de cinq (5) ans.

Que ledit soumissionnaire Les Entreprises André Leclerc Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres et le devis comme faisant partie dudit contrat et à signer un contrat pour les parties A, B et C. De plus, les documents suivants font partie intégrante du cahier Devis pour soumission, à savoir :

- Addenda numéro 1, daté du 25 avril 2019 ;
- Devis spécial – Ministère du Transport du Québec (Partie administrative) route 40940 - numéro Dossier : 7186-19-4906.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désigne comme représentant municipal Monsieur François Petit, contremaitre des travaux publics, ou en son absence Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu.

Que Messieurs Guillaume Vézina et Jean Richard respectivement Maire et Directeur général soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour les parties A, B et C pour et au nom de la Municipalité avec l'entrepreneur et tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

MENTION SPÉCIAL À WILLIAM ROULEAU – HOCKEYEUR NATIF DE SAINT-BASILE

La Ville de Saint-Basile désire apporter une mention spéciale à l'endroit du jeune joueur recruté des Huskies de Rouyn-Noranda, William Rouleau, natif de Saint-Basile. William a donné ses premiers coups de patin sur la patinoire extérieure de la Ville et plusieurs marques noires apparaissant sur les bandes de celle-ci portent son empreinte. Depuis ce temps, beaucoup d'efforts ont été déployés pour atteindre la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec et le dimanche 26 mai 2019 à Halifax, après y avoir remporté la coupe du président 15 jours auparavant, William et son équipe ont remporté la Coupe Memorial 2019. Ainsi, pour la première fois en 100 ans, un basilien a pu soulever le prestigieux trophée remis à la meilleure équipe de hockey junior au Canada. La Ville tient donc à féliciter fièrement William Rouleau ainsi que les membres de sa famille pour le chemin parcouru et pour cet accomplissement hors du commun.

181-05-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h00.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Laurie Mimeault, assistante-greffière